Québec faillit à protéger les milieux humides et à compenser leur perte

Dossier de

de /> la rédaction de H2o May 2023

Faute d'un suivi suffisamment rigoureux de la destruction des milieux humides et hydriques au Québec, le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) compromet la réalisation de son objectif d'aucune perte nette, selon la commissaire au développement durable.

Bien qu'il se soit doté d'une loi en juin 2017 pour freiner la destruction de milieux humides et s'assurer de compenser leur perte, le gouvernement du Québec manque de rigueur quand vient le temps d'appliquer les mesures qu'il a fixées. Dans son rapport déposé le 26 avril, la commissaire au développement durable, Janique Lambert, a repéré plusieurs lacunes qui plombent la stratégie de protection de ces milieux et menacent l'objectif au cœur de cette loi : le zéro perte nette. Afin de protéger ces écosystÃ"mes, les municipalités régionales de comté (MRC) élaborent des plans régio qui détaillent les moyens mis en œuvre pour conserver les milieux humides et hydriques sur leur territoire. Il revient ensuite au ministÃ"re de l'Environnement de les approuver. Or, d'importants retards ont été constatés l'année derniÃ"re à l'approche de la date butoir. Appelées à déposer leurs plans au 16 juin 2022, la majeure partie des MRC avaient demandé de reporter l'échéance à l'été 2023. "Non seulement il y a un retard dans le dépÃ′t de plusieurs plans rà des milieux humides et hydriques, et conséquemment dans leur mise en œuvre, mais le MELCCFP n'a [lui-même] prévu aucun suivi de cette mise en œuvre d'ici 2033", dénonce le rapport. Aux diverses lacunes s'ajoute l'inefficacité du ministÃ"re à assurer la compensation des milieux humides qui sont détruits dans la province.

Au cours des 10 dernià res annà es, le ministà re de l'Environnement a autorisà la destruction de 56 326 480 m2 de milieux humides et hydriques, avant l'entrà e en vigueur de la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques. Depuis son adoption en 2017, le gouvernement a permis la destruction de 14 909 159 m2 de milieux humides, dont 5 830 047 m2 ont à tompensà es.

Valérie Boisclair -Â Radio-Canada